

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Parise Cyr	Numéro de permis 2013953	Date d'inspection Le 11 mars 2025	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Chatons		Numéro de téléphone (506) 263-1995	
Adresse 424 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1J4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la routine quotidienne, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipement) et de la désignation.
Discussion avec chacune des éducatrices concernant les 10 heures de développement professionnel d'ici fin septembre.
Observation de la collation (nectarine et céréales), des changements de couche, du diner (tourtière au poulet) et de la sieste pour les enfants en bas âge.
Tous les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 mars 2025

Date

original signé par

Parise Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 mars 2025

Date